



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2012

Délibération N°

Date de convocation : 18 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 27 juin 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle du site de Haute Sambre Bois L'Evêque à Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévilillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (54 titulaires et 5 suppléants (S)) :

Maryse BASQUIN	Christian DERVAUX(S)	Daniel CATTIAUX
Dominique BEAUDUIN	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Roger TIERCE(S)
Marie-Chantal TRANCHANT	Bernard POULAIN	Jean-Raymond WATTIEZ
Marcel WAXIN	Liliane RICHOMME	Henri QUONIOU
Jean-Félix MACAREZ	Alain RIQUET	Stéphane JUMEAUX
Hubert DEJARDIN	Sandrine TRIOUX	Jean-Paul CAILLIEZ
Jean-Marie COUTURIER	Serge WARWICK	Laurent GOASCIASZEK(S)
Gérard DEVAUX	Alain GOETGHELUCK	Daniel FIEVET
Lionel BASIN	Gérard TAISNE	André-Marie FORRIERE
Jacques OLIVIER	Gilles PELLETIER	
Paul SOUPLY	Bernard PLET	
Michel LEDUC	Bertrand LEFEBVRE	
Gérard LENOBLE	Bernard LECOLIER	
Jacques LESNE	Bruno VILAIN(S)	
Didier MARECHALLE	Sylvie DECRESSIONIERE	
Peggy SZOPA	Annie DORLOT(S)	
Thierry WALEMME	Cécile MERCIER	
Philippe DUCROUX	Joseph MODARELLI	
Dominique LAMOURET	Serge SIMEON	
Liliane ADAM	Marc DUFRENNE	
Agnès BERANGER	Aimé BLEUSE	
Didier BONIFACE	Michel HENNEQUART	
Gérard BOURY	Jacky DUMINY	
Guy BRICOUT	Daniel BLAIRON	
Jean-Pierre MAILLIARD	Augustine NOIRMAIN	

Membre excusé (4) : Gérard BEZIN, Jacques LERICHE, Marc PLATEAU, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre ayant donné procuration (1) : Maryline GODIN à Didier BONIFACE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.



**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES ESPACE SUD CAMBRESIS - BUDGET
ANNEXE - CREDIT BAIL ELINCOURT - AFFECTATION PREVISIONNELLE DE
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 et considérant que les justificatifs ont été reconnus réguliers, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter les résultats comme suit :

En section de fonctionnement

Total des recettes	12285,76
Total des dépenses	6430
Résultat de l'année 2011 (excédent)	5855,76
Résultat antérieur (excédent)	24856,1
Part affectée à l'investissement 2011	0

Résultat de clôture de l'exercice 2011 **30 711,86 €**

En section d'investissement

Total des recettes	0,00 €
Total des dépenses	0,00 €
Résultat de l'année 2011	0,00 €
Résultat antérieur	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2011 **0,00€ €**

Résultat cumulé à fin 2011 **30 711,86 €**

Monsieur le Président informe que le résultat de clôture 2011 de la section de fonctionnement d'un montant de 30 711,86 €, sera repris en recettes au budget primitif 2012 sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 24 août 2012 et de la publication
Le 24 août 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 24 août 2012

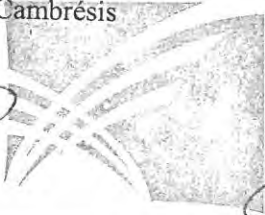
Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du
Caudrésis - Câtésis

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.